

UNIVERSITE PROTESTANTE
D'AFRIQUE CENTRALE
(UPAC)

Foi - Science - Témoignage



PROTESTANT UNIVERSITY
OF CENTRAL AFRICA
(PUCA)

Faith - Science - Witness

INSTITUT UNIVERSITAIRE PROTESTANT DE YAOUNDE
PROTESTANT UNIVERSITY INSTITUTE OF YAOUNDE
Faculté de Théologie Protestante et des Sciences Religieuses (FTPSR)
Faculty of Protestant Theology and Religious Sciences (FPTRS)

B.P. 4011 Yaoundé – Rue 1.161 Djoungolo – Yaoundé 1^{er} / Cameroun

Tél. : (+237) 222 21 26 90 / 243 64 62 42

Site web : www.upac.cm

E-mail : decanat.ftpsr@upac.cm / secretariat.general@upac.cm / rectorat@upac.cm

FACULTE DE THEOLOGIE PROTESTANTE ET DES SCIENCES RELIGIEUSES

CONSTITUTION DES DOSSIERS

CYCLE DE LICENCE

- 1) Fiche d'inscription à retirer au décanat ou à la direction de la Communication et Relations Publiques ou à télécharger sur le site web de l'UPAC : www.upac.cm
- 2) Une demande d'inscription manuscrite adressée au Doyen de la Faculté
- 3) Une brève autobiographie personnelle
- 4) Un certificat médical (datant moins de trois mois)
- 5) Quatre (4) photos 4x4
- 6) Une photocopie certifiée de l'Acte de naissance (datant moins de 03 mois)
- 7) Une photocopie certifiée de la Carte Nationale d'Identité / Passeport
- 8) Une photocopie certifiée de probatoire et du Relevé de notes du Probatoire
- 9) Une photocopie certifiée de Baccalauréat ou GCE
- 10) Un extrait de casier judiciaire
- 11) Une lettre signée du Président ou du Secrétaire Général de l'Eglise recommandant le candidat pour la poursuite de ses études à l'UPAC
- 12) Frais d'étude de dossier : **25 000 F CFA** payable sur le compte de la Faculté

NB : Une photocopie en couleur du dossier pour le service de la scolarité.

Frais de la scolarité annuelle : Inscription à **100.000 FCFA** et la pension à **360.000 FCFA**.

CYCLE DE MASTER

NB : En plus des pièces exigées pour le cycle de Licence, il faut les pièces suivantes :

- 13) La photocopie certifiée de la Licence
- 14) Les photocopies certifiées des relevés de notes de Licence
- 15) Un exemplaire de mémoire de Licence

NB : Une photocopie en couleur du dossier pour le service de la scolarité.

Frais de la scolarité annuelle : Inscription à **100.000 FCFA** et la pension à **450.000 FCFA**.

CYCLE DE DOCTORAT

Peut être admis à l'Unité de Formation de l'Ecole Doctorale de la FTPSR, tout candidat doit remplir les conditions exigées et l'admission se fait en deux étapes :

Autorisation d'ouverture par Arrêté n°07/0139/MINESUP du 21 septembre 2007

Authorized by Decision N°07/01/39/MINHED of September 21, 2007

Arrêté d'agrément N°20-00429/MINESUP du 01 juin 2020

A. DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1) Être titulaire du diplôme de Master en théologie, diplôme obtenu avec 70% des points ou une moyenne de 14/20, et un mémoire de Master avec une mention BIEN au moins ;
 - 2) Une demande d'inscription à l'Ecole Doctorale adressée au Directeur de l'Ecole Doctorale,
 - 3) Une photocopie certifiée du Baccalauréat ou du GCE A Level, ou de tout diplôme équivalent,
 - 4) Un projet de thèse (25 à 30 pages), présentant le sujet, la motivation, la problématique, l'hypothèse, la méthodologie, l'objectif et l'intérêt de la thèse pour la discipline, pour l'Eglise et pour la société. Le candidat doit en outre démontrer par son projet de thèse qu'il contribuera à l'élaboration de la théologie chrétienne en contexte africain,
 - 5) Un exemplaire du Mémoire de Master
 - 6) Une photocopie certifiée du diplôme de Master en théologie ou du diplôme équivalent,
 - 7) Des photocopies certifiées des relevés de notes de Master 1 et 2 en théologie,
 - 8) Un Curriculum Vitae détaillé
 - 9) Une brève autobiographie personnelle
 - 10) Une recommandation de l'Eglise, institution, organisme, ou une lettre d'intention si le candidat est indépendant. La recommandation ou la lettre d'intention doit mentionner l'option, son importance pour l'Eglise, l'institution, l'organisme ou pour le candidat indépendant,
 - 11) Quatre (4) photos passeport 4x4
 - 12) Quatre (4) recommandations dont une des autorités ecclésiastiques du candidat, une du Doyen et deux des professeurs de la Faculté dont le candidat est diplômé
 - 13) Frais d'étude de dossier : **50 000 F** non remboursable et payable sur le compte de la Faculté
- En cas d'admission**, le candidat est notifié avec indication de son Professeur Encadreur, et le montant des frais de scolarité.
- Date limite de dépôt de dossier : 2^e vendredi du mois de septembre.

B. DOSSIER D'INSCRIPTION

- 1) Une attestation de l'organisme ou de l'institution qui s'engage à soutenir financièrement l'étudiant pendant la durée de ses études
- 2) Une photocopie certifiée de l'Acte de naissance,
- 3) Un extrait de casier judiciaire bulletin N°3, datant de moins de trois mois,
- 4) Un certificat médical, datant de moins de trois mois, indiquant que le candidat est physiquement apte à poursuivre des études doctorales,
- 5) La durée des études est de trois (03) ans consécutifs. L'inscription se fait chaque année avec l'autorisation de l'Unité de Formation de l'Ecole doctorale de la FTPSR.
- 6) A partir du 2^e semestre doctoral, seuls les étudiants en règle sont autorisés à y prendre part. de même, ne seront reçus que les travaux des étudiants sans arriérés.

NB : Une photocopie en couleur du dossier pour le service de la scolarité.

Frais de la scolarité annuelle : Inscription à **100.000 FCFA** et la pension à **675.000 FCFA**.

NB : Bien vouloir présenter l'original du diplôme lors du dépôt du dossier.

Frais-ASTHEOL : Dès la rentrée, chaque étudiant est tenu de payer ces frais à la caisse de l'UPAC selon son cycle (par an) : **Licence (5 000 F) / Master (10 000 F) / Doctorat (15 000 F)**

NUMERO DU COMPTE BANCAIRE : **10029-26011-30830007090-87**

TITULAIRE DU COMPTE : **UPAC – FACULTE DE THEOLOGIE PROTESTANTE**

BANQUE : **ECOBANK CAMEROUN SA**

NB : L'original du reçu de banque doit être présenté au **Secrétariat du Doyen** de la FTPSR pour enregistrement et une autre copie à la **Direction Financière** de l'UPAC pour la comptabilité.

Autorisation d'ouverture par Arrêté n°07/0139/MINESUP du 21 septembre 2007

Authorized by Decision N°07/01/39/MINHED of September 21, 2007

Arrêté d'agrément N°20-00429/MINESUP du 01 juin 2020